

N° 237/2023

Organisme

DEPARTEMENT

LOIR-ET-CHER

CANTON

ROMORANTIN-LANTHENAY

COMMUNE

ROMORANTIN-LANTHENAY

DECISION

Objet : Commande publique/marchés publics – Rénovation et entretien de voirie
Marché 2023.04

Le Maire de la Ville de Romorantin-Lanthenay ;
Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération du conseil municipal de Romorantin-Lanthenay en date du 16/07/2020 portant délégation d'attributions au Maire de Romorantin-Lanthenay ;
Vu le code de la commande publique et notamment les articles L 2125-1-1° et R 2162-1 à R 2162-6, L 2123-1 et R 2123-1-1°
Vu le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés publics de travaux ;
Considérant les travaux de rénovation et d'entretien de voirie ;
Considérant l'attribution à l'entreprise EUROVIA, agence de Blois domiciliée rue de la Creusille à Blois (41000), pour un montant total maximum de 1 200 000 euros ht pour les 4 ans ;

- DECIDE -

Article 1 : Un accord cadre à bons de commande est passé avec l'entreprise EUROVIA afin de réaliser des travaux de rénovation et d'entretien de voirie.

Article 2 : La dépense en résultant est inscrite dans les budgets des exercices concernés, sans pouvoir excéder la somme totale de 1 200 000 euros ht.

Article 3 : La Direction Générale des Services et M. le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr>

A Romorantin-Lanthenay, le 09/10/2023



Le Maire,

M. Jeanny LORGEUX.

Le Maire, Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le : 10 OCT. 2023

Publié ou notifié le : 10 OCT. 2023

Date de mise en ligne sur le site internet : 11 OCT 2023